



VIVINTER

UNE MARQUE DU GROUPE SIACI SAINT HONORE

TSA 25 003
23 Allées de l'Europe
92613 CLICHY CEDEX
www.vivinter.fr



BULLETIN D'AFFILIATION - RÉGIME COLLECTIF PRÉVOYANCE - ENSEMBLE DU PERSONNEL

☐ 1^{ère} Inscription

OU Modification concernant : ☐ Vos garanties ☐ Votre assiette de cotisation ☐ Votre email ☐ Vos coordonnées bancaires ☐ Votre adresse postale

À effet du :

/ /

Nom de l'établissement public ou de la collectivité :

Cachet

N° de Siret :

Régime :

☐ CNRACL

☐ IRCANTEC

VOS GARANTIES

L'adhésion à la garantie incapacité temporaire de travail (ITT) est obligatoire.

L'adhésion à l'une des options ci-dessous est facultative, si vous souhaitez y adhérer cochez la case correspondante ci-dessous.

La cotisation sera précomptée sur votre salaire par votre employeur.



ITT



Invalidité



Perte de retraite*



Décès

*L'adhésion à la garantie Perte de retraite n'est possible qu'en cas d'adhésion à la garantie invalidité.

VOTRE ASSIETTE DE COTISATION

Je désire m'assurer pour :



Traitement indiciaire brut et la nouvelle bonification indiciaire (TIB + NBI)



Régime indemnitaire*

*Le niveau de couverture du Régime indemnitaire est fixé par ma collectivité.

VOUS

N° de Sécurité sociale* :

N° de Matricule* :

Nom* :

Prénom* :

Nom de Naissance* :

Date de naissance

/ /

Adresse* : N°

BIS/TER

Nom de Voie

Code Postal

Ville

Adresse E-mail* :

Téléphone Mobile* :

*Champs obligatoires

Compléter le
formulaire au verso



FINALISEZ VOTRE AFFILIATION

Date (JJ/MM/AAAA) : / / Fait à :	Signature obligatoire :
--	--

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE BULLETIN D'AFFILIATION :

- Le présent bulletin individuel d'adhésion.
- Votre RIB pour le versement de vos prestations en cas de sinistre.
- La clause de désignation de bénéficiaires* à retourner à l'IPSEC.

*désignation de bénéficiaires à retourner uniquement dans le cas où elle serait différente de la clause standard ci-dessous :
Le versement du capital décès est versé en priorité :

- À son conjoint (non séparé judiciairement), son partenaire pacsé, ou son concubin,
- À défaut à ses enfants ou descendants,
- À défaut à ses parents ou ascendants,
- À défaut à ses héritiers.



Vous changez d'adresse ? De R.I.B ?
Veuillez vous rapprocher de votre service du personnel ou DRH.